



Activités médicales particulières disponibles par RLS

Table des matières

AMP à portée régionale.....	2
RLS Ahuntsic - Montréal-Nord.....	3
RLS Nord de l'Île - Saint-Laurent.....	4
RLS Petite-Patrie – Villeray.....	5
RLS Faubourgs - Plateau-Mont-Royal - Saint-Louis-du-Parc.....	6
RLS Verdun - Côte Saint-Paul - Saint-Henri - Pointe-Saint-Charles	7
RTS Est - Saint-Léonard-Saint Michel - Rosemont-Mercier Ouest et sous-territoire Hochelaga - Anjou-Rivières Des Prairies-Montréal Est	8
RLS Côte-des-Neiges - Métro- Parc-Extension	9
RLS Côte-Saint-Luc - NDG - Montréal-Ouest	10
RLS Dorval - Lachine – Lasalle.....	11
RLS Pierrefonds - Lac Saint-Louis.....	12

AMP à portée régionale

Les AMP à portée régionale sont disponibles pour tout médecin ayant son avis de conformité dans un RLS de l'Île de Montréal, sans autorisation nécessaire du chef de table locale du RLS où le médecin a son avis de conformité

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) <i>possibilité d'écrire plusieurs sites</i>	Nb de blocs disponibles
- Centre de détention	Oui	Centre de détention de Montréal (CNMTL)	2 x 6h
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concerné

Il est de la responsabilité du médecin de respecter la règle du 45-55% de son avis de conformité, advenant qu'il choisit une AMP à portée régionale hors de son RLS d'attache.

RLS Ahuntsic - Montréal-Nord

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD *	Non		
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC Ahuntsic et CLSC Montréal-Nord	illimité - 6h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Oui	inclu dans SAD	
- en établissement *	Oui	Marie-Clarac	1 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-AR (dont 3 heures défavorables)***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	CH Fleury (gériatrie)	1 x 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Périnatalité sociale	Oui	Maison Bleue Montréal-Nord	3 x 6 h
- Centre de détention	Oui	Centre de détention de Montréal	2 x 6 h
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Hôpital de jour	Non		
- Pédiatrie sociale	Oui	Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	1 x 6h
- Hôpital de jour	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Nathalie Zan

nathalie.zan.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2025

RLS Nord de l'Île - Saint-Laurent

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal	1 X 12 h
Soins en hébergement, CHSLD*	Non		
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC St Laurent	Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Oui	Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal	1 X 6 h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Non		
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-AR (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal (gériatrie)	2 X 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Oui	GMF-U Sacré-Cœur	2 X 6 h

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Rita Tan

rita.tan.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2025

RLS Petite-Patrie – Villeray

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD*	Non		
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Non		
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	CLSC GMF GMF-R Cliniques	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Jean-Talon (gériatrie)	1 X 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dr Ba Long Nguyen

ba.long.nguyen.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2025

RLS Faubourgs - Plateau-Mont-Royal - Saint-Louis-du-Parc

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	CHUM Hôpital Notre-Dame	1 X 12 h 2 X 6 h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Armand-Lavergne DI-TSA (Jeanne-Mance, anciennement Manoir de l'Âge D'Or) Bruchesi Jeanne-Mance (anciennement Manoir de l'Âge D'Or) Paul-Émile-Léger	2 X 6 h 1 X 6 h 1 X 6 h 1 X 6 h 2 X 6 h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	Villa Medica	2 X 6 h
SAD (incluant soins palliatifs) *	Oui	CLSC St-Louis-du-Parc	2 X 6 h
Soins palliatifs en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Non		
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Notre-Dame (SAPA)	1 X 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Santé publique	Oui		1 X 6 h

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Christina Ychi Duong

christina.duong.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2025

RLS Verdun - Côte Saint-Paul - Saint-Henri - Pointe-Saint-Charles

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui		1 X 6 h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	En fonction des besoins	Illimité
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Non		
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Non		
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Pédiatrie sociale	Oui	Centre de pédiatrie sociale Les petits renards	1 X 6 h
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Programmes CLSC	Oui	Santé mentale CLSC Verdun	1 X 6 h

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dr Jean-Pierre Villeneuve

jean-pierre.villeneuve.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2025

RTS de l'Est de l'Île de Montréal

RLS de SLSM; RLS R-Mercier Ouest et sous-territoire Hochelaga, RLS Anjou-RDP-Montréal Est

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Institut universitaire en santé mentale de Montréal Institut de Cardiologie de Montréal	1 X 6 h 2 X 6 h
Soins en hébergement, CHSLD, SPA *	Oui	CHSLD Robert Cliche CHSLD Polonais Marie-Curie-Sklodowska CHSLD Champlain-Marie-Victorin	Illimité selon les besoins
Réadaptation *	Non		
SAD (incluant RI, RPA) *	Oui	CLSC Hochelaga-Maisonnette CLSC St-Michel CLSC Rivière-des-Prairies & CLSC Est-de-Montréal	1 X 6 h 4 X 6 h Illimités
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Oui	Santa Cabrini	1 x 6 h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	*** d'office l'AMP PEC 250 patients doit se faire dans le RLS du PREM du candidat	illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Oui	Territoire CLSC RDP, PAT et Mercier-Est : H1A, H1B, H1C, H1E, H1L	2 X 12 h
Sans rendez-vous en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Santa-Cabrini Institut universitaire santé mentale de Montréal	5 X 6 h (dont 1x6h en SI) 1 X 6 h
Obstétrique en établissement	Oui	Hôpital Maisonneuve-Rosemont	1 x 6 h
Autre ***			
- CDAR	Oui	Code postal du territoire CLSC Hochelaga-Maisonnette	1 X 6 h
- Centre de détention	Oui	Possible via entente avec CIUSSS du Nord de qui relève notre établissement délocalisé	Selon les besoins
- Itinérance-toxico	Oui	GMF-U du CLSC Hochelaga-Maisonnette GMF_U Maisonneuve-Rosemont	1 x 6h 1 X 6 h

Notes importantes :

- La portion PEC de l'AMP doit être faite dans le RLS de l'avis de conformité du médecin
- Sauf entente avec les 2 chefs de table des RLS concernés, le candidat ne peut faire que 6h d'AMP hors de son RLS
- Le médecin est responsable de s'assurer du respect de son 45-55% s'il choisit de faire ses AMP hors de son RLS d'appartenance.

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements
Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale Rivière-des-Prairies-Anjou-Montréal-Es maxime.tetreault2.med@ssss.gouv.qc.ca

Chef de table Saint-Léonard-Saint-Michel : jean-christophe.gervais.med@ssss.gouv.qc.ca

Chef de table locale Hochelaga-Mercier-Ouest-Rosemont : marie-claude.desmarais.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2025

RLS Côte-des-Neiges - Métro- Parc-Extension

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Manoir de l'âge d'or : DI-TSA CHSLD Manoir de l'âge d'or	1 X 6 h 1 X 6 h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	IRGLM** Centre de réadaptation Guimont (Laval - entente spéciale)	2 X 12 h 1 X 6 h
SAD *	Oui	CLSC Parc-Extension CLSC Métro	2 X 6 h 2 X 6 h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Oui	Hôpital général juif Hôpital général de Montréal	2 X 6 h 1 X 12 h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital général juif	7 X 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Oui	CLSC Côte-des-Neiges	4 X 6 h
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Oui	Herzl	1 X 6 h
- Académie	Oui	Parc-Extension CDN	1 X 6 h

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

[†] Veuillez vérifier la disponibilité avec le chef de table locale

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Amélie Desjardins-Tessier

amelie.desjardins-tessier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Le 1er juin 2025

RLS Côte-Saint-Luc - NDG - Montréal-Ouest

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	CUSM (Glen)	2 X 12 h
Soins en hébergement, CHSLD *	Non		
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC Benny-Farm CLSC René-Cassin	Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	GMF, CLSC, Cliniques communauté	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Oui	CLSC René-Cassin CLSC Benny Farm	1 X 12 h
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Non		
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Académie	Oui	Académique (GMF-U QE)	1 X 6 h

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dr Michael Kalin

michael.kalin.med@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2025

RLS Dorval - Lachine – Lasalle

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital Lachine	1 X 6 h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	CHSLD Maison Alternative Dorval(1X6h) CHSLD communauté religieuse des Missionnaires (2x6h)"	1 X 6 h 2 X 6 h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	Maison Esther Blondin (1X6h), CLSC Dorval-Lachine, CLSC Lasalle	Illimité
Soins palliatifs *	Oui		2 X 6 h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	GMF communauté Cliniques communautaires	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Courte durée Hôpital Lasalle Soins intensifs Lasalle Soins intensifs Lachine	3 X 6 h 1 X 6 h 1 X 6 h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Oui	Centre de pédiatrie sociale Lachine	2 X 6 h
- Santé mentale jeunesse	Oui	CLSC Lachine	1 X 6 h

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

[†] Veuillez vérifier la disponibilité avec la chef de table locale

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Hélène Daniel

helene.daniel.comtl@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2025

RLS Pierrefonds - Lac Saint-Louis

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital général du Lakeshore	1 X 6 h 3 X 12 h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins	4 X 6 h 1 X 12 h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC de Pierrefonds CLSC du Lac-St-Louis	Illimité X 6 h 2 X 12 h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Oui	CLSC de Pierrefonds CLSC du Lac-St-Louis	2 X 6 h 1 X 12 h
- en établissement *	Oui	Hôpital général du Lakeshore	1 X 6 h 1 X 12 h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui		Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Non		
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Santé mentale	Oui	En CLSC	1 X 6 h

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Marie-France Giron

mfgiron@ssss.gouv.qc.ca

1er juin 2025